



12 janvier 2021

Election du Grand Conseil valaisan du 7 mars 2021 Les numéros d'ordre ont été attribués aux listes déposées

Le 7 mars 2021, le peuple valaisan va élire ses représentants au Grand Conseil, selon le système de la représentation bi-proportionnelle. Ce système électoral prévoit de tirer au sort le numéro d'ordre attribué aux listes déposées. Le tirage au sort s'est déroulé à Sion après l'échéance pour le dépôt des listes.

Le 7 mars 2021, le peuple valaisan est appelé à élire les député(e)s au Grand Conseil. L'élection a lieu selon le système de la représentation bi-proportionnelle. Ainsi, le canton est subdivisé en six arrondissements électoraux, chaque arrondissement étant lui-même divisé en circonscriptions électorales :

1. L'arrondissement de Brigue est divisé en trois circonscriptions correspondant au district de Conches, au demi-district de Rarogne oriental et au district de Brigue.
2. L'arrondissement de Viège est divisé en trois circonscriptions correspondant au district de Viège, au demi-district de Rarogne occidental et au district de Loèche.
3. L'arrondissement de Sierre comprend une seule circonscription constituée par le district de Sierre.
4. L'arrondissement de Sion est divisé en trois circonscriptions correspondant aux districts de Sion, Hérens et Conthey.
5. L'arrondissement de Martigny est divisé en deux circonscriptions correspondant aux districts de Martigny et Entremont.
6. L'arrondissement de Monthey est divisé en deux circonscriptions correspondant aux districts de Saint-Maurice et Monthey.

Dans ce système, la répartition des élus s'effectue en deux étapes. Les sièges sont d'abord attribués aux partis en fonction de leur force dans l'arrondissement électoral. Les sièges obtenus par les partis dans l'arrondissement sont ensuite répartis dans les circonscriptions électorales (les districts), de telle manière que chaque district obtienne le nombre de sièges qui lui est attribué selon sa population suisse et que chaque parti obtienne le nombre de sièges qui lui revient en fonction de la première répartition. Une fois ces deux étapes réalisées, les candidats de chaque liste qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus.

Les électeurs ne peuvent voter que pour les candidats qui figurent sur une liste déposée dans leur circonscription électorale (le district). Il n'est pas possible de voter pour un candidat présenté dans le même arrondissement, mais dans une circonscription différente.



Les listes sont déposées dans les circonscriptions électorales, auprès du Préfet du district. Les listes qui, dans le même arrondissement, présentent la même dénomination forment un groupe de listes. Dans un tel groupe, chaque liste doit présenter le même numéro d'ordre. Selon le droit cantonal, le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) attribue un numéro d'ordre par groupe de listes dans chaque arrondissement. Cette attribution se fait par tirage au sort entre les groupes de listes déposées dans tous les districts de l'arrondissement. Les autres listes ou groupes de listes reçoivent un numéro subséquent, au besoin par tirage au sort.

Après l'échéance pour le dépôt des listes, le tirage au sort pour les élections du 7 mars 2021 s'est déroulé à Sion, en présence de Frédéric Favre, chef du DSIS, et de Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales (SAIC). En raison de la situation sanitaire actuelle, les présidents de partis et les médias l'ont suivi par visioconférence.

A la suite de ce tirage au sort, les numéros d'ordre sont les suivants :

Arrondissement de Brigue :

Liste No 1 : SP-GRÜNE-UNABHÄNGIGE

Liste No 2 : SCHWEIZERISCHE VOLKSPARTEI OBERWALLIS (SVPO)

Liste No 3 : CSPO + GLP

Liste No 4 : CHRISTLICHDEMOKRATISCHE VOLKSPARTEI
OBERWALLIS (CVP)

Arrondissement de Viège :

Liste No 1 : SCHWEIZERISCHE VOLKSPARTEI OBERWALLIS (SVPO)

Liste No 2 : CHRISTLICHDEMOKRATISCHE VOLKSPARTEI
OBERWALLIS (CVP)

Liste No 3 : SP-GRÜNE-UNABHÄNGIGE

Liste No 4 : CSPO

Liste No 5 : FDP DIE LIBERALEN UND FREIE WÄHLER

Arrondissement de Sierre :

Liste No 1 : PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX - FDP.DIE LIBERALEN
JLR.JEUNES LIBÉRAUX-RADICAUX

Liste No 2 : UDC

Liste No 3 : PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN (PDC)
CHRISTLICHDEMOKRATISCHE VOLKSPARTEI

Liste No 4 : LES VERT.E.S DIE GRÜNEN

Liste No 5 : PARTI SOCIALISTE ET GAUCHE CITOYENNE

Arrondissement de Sion :

- Liste No 1 : PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN (PDC)
CHRISTLICHDEMOKRATISCHE VOLKSPARTEI
- Liste No 2 : PARTI SOCIALISTE ET GAUCHE CITOYENNE
- Liste No 3 : LES VERT.E.S
- Liste No 4 : PLR. LES LIBÉRAUX-RADICAUX
- Liste No 5 : UDC
- Liste No 6 : VERT'LIBÉRAUX
- Liste No 7 : RASSEMBLEMENT CITOYEN VALAIS (RCV)

Arrondissement de Martigny :

- Liste No 1 : PARTI SOCIALISTE ET GAUCHE CITOYENNE -
ENTREMONT AUTREMENT
- Liste No 2 : UDC
- Liste No 3 : PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN (PDC)
- Liste No 4 : PLR - LES LIBÉRAUX-RADICAUX
- Liste No 5 : LES VERT.E.S

Arrondissement de Monthey :

- Liste No 1 : PLR - LES LIBÉRAUX-RADICAUX
- Liste No 2 : LES VERT-E-S
- Liste No 3 : PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN (PDC)
- Liste No 4 : PARTI SOCIALISTE ET GAUCHE CITOYENNE
- Liste No 5 : UDC

Les listes seront publiées dans le Bulletin officiel du 22 janvier 2021.

Personnes de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales, 027 606 47 55